Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022081SCAER-AR

Département du Finistère

République Française

DEL 2022/081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 juillet à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 20 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Frédéric LE BEUX, Anne LE GALL, Didier MORGANT, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Antoinette PEDRONO, Hélène LE BOURHIS, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Jean-Yves LE GOFF, Christian CARDUNER.

ABSENTS : Marine SENECHAL, Pascale DUFLEIT, Jacqueline SABATIER,

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 06.07.2022 / 2022/081 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022081SCAER-AR

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé en fonction des positions statutaires,

Considérant que deux agents non titulaires, c'est-à-dire sous contrat, ont été recrutés sur des emplois permanents à la direction des services techniques depuis plus de six mois,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante et dont le détail figure en annexe :

- Au 1er juillet 2022 :

  - Acter le changement statutaire de deux agents non-titulaires sur le grade d'adjoints techniques sur les deux emplois permanents occupés,

VU à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité actées par délibération du 15 décembre 2021

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 23 juin 2022,

VU l'avis favorable.de la Commission « Ressources » en date du 29 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

Au 1er juillet 2022 :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022081SCAER-AR

D'ACTER le changement statutaire de deux agents non-titulaires sur le grade d'adjoints techniques sur les deux emplois permanents occupés,

DE PREVOIR ET INSCRIRE Les crédits correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER